



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

**DÉCISION N° DM-26-025
EN DATE DU 15 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention de partenariat n°2023-1047 du 1^{er} mars 2023 avec le Centre des monuments nationaux dans le cadre du dispositif label Ville d'art et d'histoire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger jusqu'au 1^{er} mars 2027 ladite convention afin de réitérer les visites des fonds lapidaires conservés dans le château de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER l'avenant n°2 à la convention de partenariat n°2023-1047 du 1^{er} mars 2023 avec le Centre des monuments nationaux dans le cadre du dispositif label Ville d'art et d'histoire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT